



Mon propriétaire m'arcelle et je ne vie plus dans l'appartement

Par **nenette**, le **15/06/2011** à **12:39**

Bonjour,
voila ca fait un moi en viron que je ne suis plus dans mon appartement la cause pas de renouvellement de baille.
donc mon propriétaire a fait létal des lieux sans moi déjà je nes pas de double et en emménagent dans mon apparte j'ai donner 1200 euro de caution il y a des travaux a faire trous de cheville a reboucher,parquet a ciré,et une porte a repeindre et il me demande pour ca 4000 euro pour refaire ca.
en suite il ma appeler pour me dir que le logement ne peut pas ettre louer car il est insalubre du coup il me demande que pendant tous le temps des travaux de payer le loyer allor que je ne vie plus dedans et qu'on a pas renouvelé de baille
quand penser vous que doi je faire sil vous plais aidé moi

Par **mimi493**, le **15/06/2011** à **12:53**

Est-ce vous qui avez reçu congé ou avez-vous envoyé votre congé ?

Par **Marion2**, le **15/06/2011** à **12:55**

C'est quel style de bail ? Un bail de 3 ans ?

Si c'est le cas, avez-vous reçu un courrier recommandé avec accusé Réception minimum 6

mois avant la date d'expiration du bail ?

Si c'est le cas, quel motif a donné le propriétaire pour ne pas renouveler le ledit bail ?